## Engagement du choriste

Faire partie d'une chorale, c'est s'engager envers son chef de chœur et envers le groupe. Avec l'engagement vient un ensemble de responsabilités.

Voici à quoi chaque choriste doit s'engager :

- 1. Prendre connaissance des <u>règlements généraux</u> de la chorale et du <u>cahier des charges</u> et s'y conformer ;
- 2. Prendre connaissance des règles d'assiduité et s'y conformer ;
- 3. Accepter de passer une audition;
- 4. Aviser son représentant de pupitre en cas d'absence ;
- 5. Se procurer un cartable noir et un crayon au plomb;
- 6. Participer aux concerts et en maîtriser le répertoire ;
- 7. Accepter le costume et s'y conformer ;
- 8. Payer une cotisation à chaque session ; **(60\$ adultes, 30\$ étudiants)**
- 9. Participer à l'assemblée générale annuelle et aux assemblées spéciales ;
- 10. Contribuer à la bonne entente et présenter ses idées constructives au conseil d'administration.

Septembre 2023